

Par courriel

Le 9 décembre 2016

Monsieur Hubert Gagné
Chargé de projet
Direction de l'évaluation environnementale
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte aux changements climatiques

Objet : Complément de réponses à la cinquième série de questions du MDDELCC

Monsieur Gagné,

En réponse aux commentaires et questions du 22 septembre dernier, c'est avec plaisir que nous vous communiquons les réponses et informations complémentaires qui suivent.

Mise en contexte

Le présent document comprend les réponses aux questions et des commentaires adressés par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres du MDDELCC et le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs du Québec (MFFP) à CDPQ Infra dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet du Réseau électrique métropolitain (REM). Plus précisément, le document répond à des questions sur deux documents transmis par l'initiateur, soit le quatrième document de réponses aux questions et commentaires du MDDELCC et le rapport d'étape des inventaires biologiques.

1.1 Questions et commentaires issus de l'avis du MFFP sur le 4e document de réponses

1.1.1 Éléments fauniques

QC-1 Les documents suivants devront être fournis par l'initiateur pour l'étape de l'analyse environnementale :

- le plan de compensation des habitats fauniques (RE-48) ;
- l'étude de modélisation hydrogéologique du tunnel de l'aéroport ;
- le rapport complet des inventaires biologiques et l'analyse des impacts (éviter minimiser-compenser) en lien avec les résultats ;
- le plan de suivi des impacts du projet ;
- le détail de conception du pont de l'île des Sœurs et l'analyse des impacts sur l'habitat du poisson et de la couleuvre brune.

RE-1

1. Plans de compensation des habitats fauniques

Tout comme le mentionnait le Ministère dans sa question QC-48, le développement de plans de compensations demande d'avoir un portrait bien défini des pertes et une analyse des stratégies d'évitement et d'atténuation de ces pertes avant même de planifier des compensations. Ainsi, le portrait des pertes potentielles d'habitats fauniques a été raffiné. En effet, le rapport final des inventaires biologiques a été déposé au MDDELCC en novembre 2016. Celui-ci présente les observations d'espèces fauniques à statut précaire répertoriées à proximité du REM. Il inclut également une mise à jour des superficies maximales anticipées d'empiètements permanents du projet REM sur les habitats fauniques identifiées pour les espèces fauniques à statut précaire.

De plus, une approche de compensation est en cours de rédaction et sera présentée d'ici la fin décembre 2016. Celle-ci fera état de la démarche d'évitement et d'atténuation des pertes de milieux naturels sensibles appliquée par CDPQ Infra dans le cadre de l'élaboration de son projet. Mentionnons d'ores et déjà que suite aux résultats d'inventaires, les limites du site de construction imposées au Fournisseur IAC, ont à nouveau été révisées et optimisées dans l'objectif d'éviter et de minimiser les empiètements sur les habitats fauniques et milieux naturels sensibles.

Soulignons toutefois qu'il sera de la responsabilité du Fournisseur IAC retenu, de dresser un portrait révisé et défini des pertes associées aux plans finaux d'implantation du projet REM.

2. Étude de modélisation hydrogéologique du tunnel de l'aéroport

Une note technique complémentaire à l'ÉIE, concernant l'alternative de projet retenue pour l'antenne de l'Aéroport, sera déposée au MDDELCC en décembre 2016. Celle-ci décrit le profil optimisé retenu dans le parc des Sources et les méthodes de construction proposées pour le tunnel de l'aéroport. Elle inclut une matrice révisée d'évaluation des impacts pour l'antenne Aéroport du projet REM.

3. Rapport complet des inventaires biologiques et analyse des impacts (éviter minimiser-compenser) en lien avec les résultats

Tel que mentionné à la réponse au point 1 précédent, le rapport final des inventaires biologiques a été déposé au MDDELCC en novembre 2016. Celui-ci inclut notamment une mise à jour des superficies maximales anticipées d'empiètements permanents du projet REM sur les habitats fauniques identifiées pour les espèces fauniques à statut précaire, ainsi que les milieux naturels sensibles, tels que les milieux humides, les boisés, les aires protégées ou d'intérêt écologique, les habitats du poisson et les bandes riveraines des cours d'eau.

De plus, une approche de compensation sera présentée d'ici la fin décembre 2016 et fera état de la démarche d'évitement et d'atténuation des pertes de milieux naturels sensibles appliquée par CDPQ Infra dans le cadre de l'élaboration de son projet.

4. Plan de suivi des impacts du projet

Un programme préliminaire de suivi environnemental est en préparation et sera déposé d'ici la fin décembre 2016.

5. Détail de conception du pont de L'Île-des-Sœurs et analyse des impacts sur l'habitat du poisson et de la couleuvre brune.

Le détail de conception sera précisé par le Fournisseur IAC lors de l'ingénierie détaillée du projet et inclus à la demande d'autorisation fédérale et de certificat d'autorisation provinciale à venir préalablement à la construction.

1.1.2 Éléments forestiers

QC-2 Dans le contexte de faible boisement à Montréal, le maintien des derniers massifs boisés revêt une grande importance. Selon le MFFP, un scénario sans empiètement dans les boisés et les friches (entre autres pour le boisé à l'ouest de l'avenue Fairview) pour la gare projetée à Pointe-Claire serait préférable. Est-ce possible ? Pour l'instant, l'initiateur propose uniquement la transplantation de certaines espèces à statut précaire. Est-ce que vous avez l'intention de proposer d'autres mesures d'atténuation afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel mentionné précédemment ?

RE-2 *Le scénario optimisé de la station Pointe-Claire, qui sera présenté à la fiche station qui sera émise au MDDELCC, prévoit la relocalisation de la station du côté est de l'avenue Fairview, sans plus aucun empiètement sur un terrain boisé ou en friches. Les mesures d'atténuation prévues pour l'emplacement ouest ne sont par conséquent plus requises.*

QC-3 Dans le tableau 4-2, l'initiateur semble indiquer que l'impact cumulatif appréhendé du TOD (*Transit oriented development*) sera dommageable pour le marécage arborescent. Si ce TOD est développé autour d'une gare du REM prévue à Dorval (la gare des Sources ou la gare de l'aéroport) et non autour de la gare de l'AMT (existante), peut-on limiter cet impact dû au développement futur en proposant des solutions alternatives à l'emplacement proposé ? Pour mieux évaluer ces impacts, l'initiateur peut-il localiser les milieux naturels visés par ce développement ?

RE-3 *CDPQ Infra n'a aucune autorité sur les projets de développements de TOD et ne peut fournir de commentaire sur les impacts d'éventuels TOD.*

Les milieux auxquels on fait référence pour les impacts de la station Pointe-Claire sont montrés à la carte 2E du Rapport final d'inventaires biologiques (CIMA+, novembre 2016) dont un extrait est montré à la figure ci-après : le rectangle jaune identifie le site vacant envisagé pour le TOD, le rectangle rose illustre l'emplacement initial proposé pour la station Pointe-Claire et le rectangle vert indique l'emplacement maintenant proposé et détaillé dans la fiche station.



1.2 Questions et commentaires issus de l'avis du MFFP sur le rapport d'étape des inventaires biologiques

1.2.1 Commentaires fauniques

1.2.1.1 Général

QC-4 L'initiateur a laissé plusieurs notes de révision dans le document. Nous sommes en accord avec la majorité de ces notes qui visent principalement à compléter le document.

RE-4 *Ces notes de révision étaient destinées à un usage interne et ont effectivement servi au suivi des éléments indiqués, lors de la production du rapport final.*

1.2.1.2 Rainette faux-grillon de l'Ouest (RFGO)

QC-5 Les stations d'inventaire effectuées sur le tronçon Rive-Sud du REM sont légèrement tardives et ne couvrent possiblement pas la période d'activité (de chant) la plus active. Bien que des chants aient été entendus sur le site témoin, la faiblesse de ces chants reflète la période tardive. Toutefois, tel que nous l'avons mentionné durant la planification du projet, les

inventaires effectués antérieurement nous apparaissent suffisants pour documenter la présence ou l'absence de la RFGO dans l'emprise du projet.

RE-5 *Nous prenons note de ce commentaire.*

QC-6 Certaines restrictions et certains impacts possibles des travaux sur l'habitat de la RFGO sont expliqués dans le rapport d'inventaires biologiques. Ces éléments et les précautions (mesure d'évitement et d'atténuation) devraient être retrouvés dans le rapport principal de l'étude d'impact.

RE-6 *Nous prenons note de ce commentaire. Ces restrictions et précautions seront également ajoutées aux Devis du Fournisseur IAC.*

1.2.1.3 Couleuvres

QC-7 Plusieurs habitats de la couleuvre brune seront touchés par le projet. Des pertes relativement importantes seraient actuellement engendrées par le projet. Au niveau des mesures d'atténuation, la note de l'initiateur fait référence au plan de gestion élaboré pour le projet du pont Champlain. Ce plan de gestion peut effectivement constituer une bonne base de travail pour les principes généraux de mitigation des impacts. Il est toutefois à noter que la grande majorité des pertes d'habitat pour le projet du pont Champlain sont temporaires alors que les pertes du projet du REM sont, pour le moment, majoritairement permanentes. La relocalisation des couleuvres est compatible avec un rétablissement éventuel de l'habitat perturbé ou occupé temporairement par les travaux. Toutefois, pour les pertes permanentes, un évitement des habitats doit être envisagé et des compensations devront être élaborées pour les habitats qui ne peuvent être évités.

RE-7 *Nous prenons note de ce commentaire et en tiendrons compte pour l'élaboration en cours de l'approche de compensation.*

1.2.1.4 Tortue géographique

QC-8 Il est très rare d'observer une tortue géographique à une distance de plus de 100 m d'un cours d'eau autrement que pour l'utilisation d'un site de ponte. Ainsi, la mention de l'espèce à proximité du pont de la rivière des Prairies doit constituer un fort indice de ponte dans le secteur. Dans le cadre de la planification des travaux au niveau de ce pont et du dédoublement de la voie, il sera nécessaire de tenir compte de ces éléments afin d'établir des aires de chantier compatibles avec la conservation de ce site de ponte potentiel.

RE-8 *Nous prenons note de ce commentaire et en tiendrons compte pour l'élaboration en cours de l'approche de compensation.*

1.2.1.5 Martinet ramoneur

QC-9 L'inventaire du martinet ramoneur vise à identifier les rassemblements migratoires. Or, la menace critique sur cette espèce est la rareté des sites de nidification appropriés. La recherche et la validation de ces sites le long du tracé du REM représentent à notre avis un aspect beaucoup plus critique à documenter que la présence de rassemblement migratoire. La

stratégie d'inventaire devrait être revue pour mettre l'accent sur les sites de nidification potentiels qui auront une incidence plus importante sur les impacts du projet.

RE-9 *Précisons dans un premier temps que les demandes d'information adressées à SOS-POP et dont les résultats sont rapportés à la section 2.4.1 du rapport final des inventaires biologiques portant sur une mise à jour des données relatives à l'avifaune, concernaient à la fois les sites de migration et les sites de nidifications connus du Martinet ramoneur. Ainsi, selon la banque de données SOS-POP (2016), aucun site de nidification n'est connu à l'intérieur de la zone d'étude du REM. Par ailleurs, comme mentionné à la section 2.4.4.2 du même rapport, les cheminées abandonnées représentent les principales structures pouvant permettre le rassemblement et la nidification de cette espèce.*

Pour ce qui est des inventaires en nidification, mentionnons qu'aucune cheminée potentielle n'avait été repérée dans les aires d'inventaire ciblées.

1.2.1.6 Faucon pèlerin

QC-10 La sensibilité du faucon au dérangement en milieu urbain est effectivement peu connue. Plusieurs suivis ont été réalisés dans les dernières années en lien avec les travaux d'entretien et de construction de l'échangeur Turcot. Bien que les recommandations du MFFP dans le cadre de ces travaux évoluent toujours en fonction des derniers résultats en milieu urbanisé, le MFFP est en mesure de préciser certaines indications. Ainsi, les travaux à l'intérieur d'un rayon de 100 m du nid doivent être évités (plutôt que 250 m en milieu naturel). Également, certains travaux sur la chaussée au-dessus du nid, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas visibles du nid, peuvent généralement être réalisés sans contraintes particulières. Ce sont davantage les travaux sous ou à côté des nids qui sont problématiques. Si des travaux doivent être effectués entre 100 et 200 m du nid, un suivi comportemental durant les travaux (et la nidification) est recommandé, autant pour la sécurité des travailleurs que la survie des fauconneaux.

RE-10 *Ces recommandations ont été intégrées à la section 2.4.5.4 du rapport final des inventaires biologiques déposé au MDDELCC en novembre 2016.*

QC-11 Il est à noter, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, que la nidification peut commencer aussi tôt que le mois de mars, particulièrement en milieux urbanisés.

RE-11 *Cette période de début de nidification a été ajustée à la section 2.4.5.4 du rapport final des inventaires biologiques déposé au MDDELCC en novembre 2016.*

1.2.1.7 Habitat du poisson

QC-12 L'initiateur indique que le potentiel faunique du secteur du ruisseau des Prairies est faible. Or, le nombre de poissons capturés dans les différentes stations est relativement élevé en termes de captures par unité d'effort. Ceci dénote possiblement une très bonne productivité du milieu et possiblement des zones de fraye ou à tout le moins d'alimentation importante. Il sera important de considérer ces facteurs lors de la conception du détournement de ce ruisseau.

RE-12 *Ce commentaire a été intégré à la section 2.6.3.4 du rapport final des inventaires biologiques déposé au MDDELCC en novembre 2016.*

1.2.2 Commentaires forestiers

QC-13 Les résultats des inventaires des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées qui incluent des arbres, réalisés par l'initiateur du projet, sont satisfaisants. Par contre, il serait intéressant que soient fournies davantage de précisions concernant les éléments suivants :

1. Concernant les espèces d'arbres à statut particulier, il est demandé à l'initiateur du projet de colliger et de quantifier les espèces présentes à l'intérieur de l'emprise qui sera déboisée. Par conséquent, il est demandé de distinguer les espèces présentes dans l'emprise du projet selon les quatre antennes du projet (1 tableau par antenne) : Rive-Sud, Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Deux-Montagnes.
2. L'initiateur du projet énonce son intention d'établir des mesures spécifiques additionnelles d'atténuation et un plan de compensation afin de minimiser l'impact du projet sur les espèces végétales à statut particulier. À cet effet, à quel moment l'initiateur du projet envisage-t-il de nous fournir ces renseignements ?

RE-13

1. *Espèces d'arbres à statut particulier*

Le Tableau 12 du rapport final des inventaires biologiques présente l'ensemble des observations d'EVMVS au terrain selon les zones d'inventaire et chacune des quatre antennes du REM. Le Tableau 18 de ce même rapport précise quant à lui le nombre de spécimens d'espèces à statut particulier observés à l'intérieur des limites du site de construction (7 octobre 2016), pour chacune des quatre antennes du REM.

2. *Plan de compensation*

L'approche de compensation sera présentée d'ici la fin décembre 2016.

Veillez agréer, Monsieur Gagné, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Virginie Cousineau
Directrice, Affaires publiques
CDPQ Infra